



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 062-200018083-20260416-B1820260416-DE

SLO

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi dix avril, se sont réunis à la salle des Potiers, place des potiers, 62240 DESVRES sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY

Délibération n°18-2026-04-16

Etaient présents :

M. Dominique CHIVET, M. Christophe GUCHE, Mme Monique GOUDAL, M. Vincent LACHERE, M. Benoît LONGUET, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Jean-Christophe SERGENT, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, Mme Nathalie TELLIER, M. Simon LEMAIRE, Mme Anne DACHICOURT, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, M. Christophe COUSIN, M. Xavier BAILLY, M. Jean-Claude RETAUX, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, M. Jean-Marc DUFOUR, Mme Anne FOQUET, Mme Anita THOMAS, M Jackie BAHEUX, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Christophe DOUCHAIN, M. Jean-Michel MARTEL, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, M. Alain LOUVET, Mme Julie WALLE, Mme Maryse BEAUSSE, Mme Rebecca CHATILLON, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Joël COQUET, M. Marc COUSIN, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

- M. Raymond LEJOSNE à M. Simon LEMAIRE
- Mme Véronique BALLY à M. Marc DEMOLLIENS
- M. Christophe COUSIN à M. Alain LOUVET
- M. Samuel GEST à M. Christophe FOURCROY
- M. Cristina BASTIDE à M. Luc VAN ROEKEGHEM
- M. Alain MAQUINGHEN à Mme Laurence LEFEBVRE
- M. Francis GRANDERIE à M. Didier PAQUES

Etait excusé :

- M. Hervé BROUART

Etaient remplacés :

- M. Mathieu DELATTRE remplacé par Mme Isabelle HEDOUX
- Mme Colette DUCHATEL remplacée par M. Patrick RANDOUX

Secrétaire de séance :

M. Simon LEMAIRE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	44
Excusés avec pouvoir à un titulaire	7
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	1
Absents	0
Nombre de votes	51

Délibération n°18-2026-04-16

Objet : adoption du règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8 et L.5211-1 du CGCT dispose que, dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le conseil communautaire doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur doit notamment fixer :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire (art. L.2312-1),
- Les conditions de consultation, par les conseillers communautaires, des projets de contrats ou de marchés (art. L.2121-12),
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales (art. L.2121-19),
- Les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité dans les bulletins d'information générale diffusée par la communauté de communes (art. L.2121-27-1),

Le règlement intérieur comprend généralement des dispositions sur le déroulement et la tenue des réunions du conseil communautaire, des dispositions sur la création et le fonctionnement des commissions thématiques.

Approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire

Fait et délibéré à Desvres, le 16 avril 2026

Le secrétaire de séance



Simon LEMAIRE

Le Président



Christophe FOURCROY